

**AUPLATA**

Siège social : Zone Industrielle de Dégrad-des-Cannes –  
97354 Rémire-Montjoly  
Société anonyme au capital de 219 366 799,20 euros

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018



**RSM Paris**

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél. : +33 (0) 147 63 67 00

Fax : +33 (0)147 63 69 00

[www.rsmfrance.fr](http://www.rsmfrance.fr)

## **AUPLATA**

Siège social : Zone Industrielle de Dégrad-des-Cannes – 97354 Rémire-Montjoly

Société anonyme au capital de 219 366 799,20 euros

### **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

#### **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux Actionnaires,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Auplata relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Evaluation des Immobilisations financières**

Les immobilisations financières, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2018 s'établit à 30.509 milliers d'euros, sont évalués et dépréciés, le cas échéant, selon des modalités rappelées dans le paragraphe « Immobilisations financières » des « Règles et Méthodes comptables » de l'annexe. Le tableau « Variation des dépréciations » de la « Note sur les Titres de Participation & Autres titres immobilisés » de l'annexe expose les différentes composantes et leurs évolutions respectives.

## **Provisions pour risques et charges**

La note « Etat des provisions » expose les provisions pour risques et charges.

## **Financement**

La note « Faits caractéristiques » de l'annexe exposent les modalités de financement de l'exercice en particulier celles relatives au financement obligataire par conversion d'ODIRNANE. Pour leur partie convertie en capitaux propres le détail figure au paragraphe « Composition du capital social ». Le montant des charges associées est présenté aux paragraphes « Résultat financier » et « Résultat exceptionnel ».

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables, nous avons en particulier sur ces trois éléments vérifié le caractère approprié des méthodes comptables et leur correcte application. Nos travaux ont également consisté à apprécier le caractère raisonnable des estimations retenues par la Direction dans son évaluation, pour les deux premiers éléments, des éventuelles provisions et, pour le dernier, des charges financières. Nous avons examiné les données et hypothèses sur lesquelles ces estimations sont fondées et revu les calculs effectués par la société. Nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes annexes.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## **Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

### **Informations relatives au gouvernement d'entreprise**

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Autres Informations**

En application de la loi, nous nous sommes assuré que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 14 mai 2019

Le commissaire aux comptes

**RSM Paris**

Société de Commissariat aux Comptes  
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



**Stéphane MARIE**

Associé

## Bilan actif

	Brut	Amort/dépr é	Net Au 31/12/2018	Net Au 31/12/2017
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b><i>Immobilisations incorporelles</i></b>				
Frais d'établissement				
Frais de développement	847 685	335 205	512 480	634 373
Concessions, brevets et droits similaires	826 983	790 801	36 182	117 561
Fonds commercial	3 688 761	3 688 761		
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
<b><i>Immobilisations corporelles</i></b>				
Terrains				414
Constructions				2 092 889
Installations tech., matériels et outillages industriels				138 673
Autres immobilisations corporelles				494 608
Immobilisations en cours				9 426 233
Avances et acomptes				
<b><i>Immobilisations financières</i></b>				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	43 002 569	32 617 356	10 385 213	1 347 495
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés	19 897 399		19 897 399	4 000 000
Prêts				
Autres immobilisations financières	227 375		227 375	234 230
<b>Total de l'actif immobilisé ( I )</b>	<b>68 490 772</b>	<b>37 432 123</b>	<b>31 058 649</b>	<b>18 486 476</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b><i>Stocks et en-cours</i></b>				
Matières premières, autres approvisionnements	97 974		97 974	63 497
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	14 437		14 437	34 437
<b><i>Créances</i></b>				
Clients et comptes rattachés	11 485 070	493 895	10 991 175	445 032
Autres	25 041 592	24 076 352	965 241	230 721
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b><i>Valeurs mobilières de placement</i></b>				
Actions propres				
Autres Titres				
<b><i>Instruments de Trésorerie</i></b>				
<b><i>Disponibilités</i></b>	1 035 814		1 035 814	2 293 799
<b><i>Charges constatées d'avance</i></b>	25 038		25 038	417 865
<b>Total de l'actif circulant ( II )</b>	<b>37 699 926</b>	<b>24 570 247</b>	<b>13 129 679</b>	<b>3 485 152</b>
Frais d'émission d'emprunts à étaler ( III )	60 123		60 123	6 147 369
Primes de remboursement des obligations ( IV )				
Ecart de conversion actif ( V )				
<b>Total de l'actif ( I à V )</b>	<b>106 250 821</b>	<b>62 002 370</b>	<b>44 248 451</b>	<b>28 118 997</b>

## Bilan Passif

	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital social individuel dont versé :54195755.52	54 195 756	14 444 101
Prime d'émission, de fusion, d'apport		91 751
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale	43 179	43 179
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées	30 840 271	10 957 238
- Autres réserves		1
Report à nouveau		
<b>Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</b>	<b>(59 702 289)</b>	<b>(14 768 722)</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>Total des capitaux propres ( I )</b>	<b>25 376 917</b>	<b>10 767 548</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres		
<b>Total des autres fonds propres ( I bis )</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques	882 352	1 209 244
Provisions pour charges	1 706 500	715 370
<b>Total des provisions pour risques et charges ( II )</b>	<b>2 588 852</b>	<b>1 924 614</b>
<b>EMPRUNTS ET DETTES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		4 537 600
Autres Emprunts obligataires	4 411 996	4 411 996
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 108	3 284
Emprunts et dettes financières diverses	652 282	202 912
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 134 746	3 883 459
Dettes fiscales et sociales	461 195	669 935
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	4 504 751	1 689 320
Autres dettes	110 604	28 328
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>Total des emprunts et dettes ( III )</b>	<b>16 282 682</b>	<b>15 426 834</b>
Ecarts de conversion passif ( IV )		
<b>Total general du passif ( I à IV )</b>	<b>44 248 451</b>	<b>28 118 997</b>



## Compte de résultat

	Au 31/12/2018			Au 31/12/2017
	France	Exportation	Total	Total
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	168 935		168 935	2 159 072
Production vendue de services	9 014 511		9 014 511	1 666 253
<b>Chiffre d'affaires Net</b>	<b>9 183 447</b>		<b>9 183 447</b>	<b>3 825 325</b>
Production stockée				( 269 164)
Production immobilisée				357 998
Subventions d'exploitation reçues				
Reprises sur amortis. et provisions, transferts de charges			803 426	7 489 112
Autres produits			825	146 367
<b>Total des produits d'exploitation ( I )</b>			<b>9 987 698</b>	<b>11 549 638</b>
<b>Charges d'exploitation</b>				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 574 977	1 236 141
Variation de stocks (matières premières et autres appro.)			( 34 477)	19 184
Autres achats et charges externes *			18 259 116	15 482 845
Impôts, taxes et versements assimilés			36 897	272 432
Salaires et traitements			804 926	1 090 127
Charges sociales			353 738	6 136
Dotations aux amortissements sur immobilisations			288 216	979 055
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			44 899	359 623
Dotations aux provisions pour risques et charges			1 386 500	
Autres charges			42 215	215 840
<b>Total des charges d'exploitation ( II )</b>			<b>22 757 006</b>	<b>19 661 382</b>
* Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier			154 903	240 417
- Redevances de crédit-bail immobilier				
<b>Résultat d'exploitation ( I - II )</b>			<b>(12 769 308)</b>	<b>(8 111 744)</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée ( III )				
Perte supportée ou bénéfice transféré ( IV )				
<b>Produits financiers</b>				
Produits financiers de participation			466 115	407 700
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				( 550)
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			56 093	53 399
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
<b>Total des produits financiers ( V )</b>			<b>522 208</b>	<b>460 549</b>
<b>Charges financières</b>				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			3 154 146	505 044
Différences négatives de change			72 080	164 224
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements				
<b>Total des charges financières ( VI )</b>			<b>3 226 226</b>	<b>669 268</b>
<b>Résultat financier ( V - VI )</b>			<b>(2 704 018)</b>	<b>(208 719)</b>
<b>Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>(15 473 326)</b>	<b>(8 320 463)</b>



Compte de résultat (Suite)	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
<b>Produits Exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	342 496	157 420
Sur opérations en capital	14 386 451	21 000
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 558 958	68 214
Correction d'erreur sur exercice antérieur	739 093	
<b>Total des produits exceptionnels ( VII )</b>	<b>17 026 998</b>	<b>246 634</b>
<b>Charges Exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	500 512	373 503
Sur opérations en capital	43 419 854	41 667
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	17 335 595	6 279 722
<b>Total des charges exceptionnelles ( VIII )</b>	<b>61 255 961</b>	<b>6 694 892</b>
<b>Résultat exceptionnel ( VII - VIII )</b>	<b>(44 228 963)</b>	<b>(6 448 258)</b>
Participations des salariés ( IX )		
Impôts sur les bénéfices ( X )		
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V + VII )</b>	<b>27 536 905</b>	<b>12 256 821</b>
<b>TOTAL DES CHARGES ( II + IV + VI + VIII + IX + X )</b>	<b>87 239 194</b>	<b>27 025 543</b>
<b>BENEFICE OU PERTE ( total des produits - total des charges)</b>	<b>(59 702 289)</b>	<b>(14 768 722)</b>

## ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

(Décret n°83-1020 du 29-11-1983 – articles 7, 21, 24 début, 24-1, 24-2 et 24-3)

### **Règles et méthodes comptables**

---

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018 dont le total est de 44 248 451 euros au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, et dégageant un résultat de (59 702 289) euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les états financiers ont été établis en conformité avec :

- Le PCG 1999 approuvé par arrêté ministériel du 22 juin 1999,
- La loi n°83 353 du 30 avril 1983,
- Le décret 83 1020 du 29 novembre 1983,
- Le règlement de l'ANC n°2014-03 du 05/06/2014 modifié par le règlement ANC N° 2016-07 du 26/12/2016
- Les règlements de l'Autorité des Normes Comptables (ANC).

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

#### **Immobilisations incorporelles et corporelles :**

---

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue.

Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- Concessions et Brevets :
  - Concession Dieu Merci : 8 à 14 ans
  - Logiciels : 3 ans
- Constructions :
  - Bureaux : 3 à 7 ans
  - Camp : 3 à 10ans
  - Usine : 7 ans
  - Magasin : 7 ans
  - Laboratoire : 7 à 10 ans
  - Atelier mécanique : 7 ans
  - Bâtiment Gold Room: 10 ans
  - Voies de terre et voies d'eau : 2 à 7 ans
  - Dignes : 1 à 5 ans
  - Thiosulfate : 1 mois à 4 ans
- Agencements des constructions :
  - Agencement terrain – Fosses : 5 ans
  - Réhabilitation / Revégétalisation : 1 à 11 ans
- Matériel et outillage industriels : 1 à 5 ans
- Matériel de transport : 3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique : 1 mois à 5 ans
- Mobilier : 3 à 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

#### **Immobilisations financières :**

La valeur brute des titres de participation et autres titres immobilisés est constituée par leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

Lorsque leur valeur d'utilité des titres de participation et autres titres immobilisés, qui représente ce qu'il serait acceptable de décaisser pour acquérir ces titres, est inférieure à leur valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'utilité est estimée en fonction de la valeur de la quote-part des capitaux propres à la clôture de l'exercice des entités concernées, mais aussi en fonction de leurs résultats et perspectives de rentabilité à court terme. Quand les titres sont cotés en bourse, la capitalisation boursière à la clôture est également prise en considération.

Les autres immobilisations financières sont enregistrées à leur valeur d'origine, déduction faite des dépréciations estimées nécessaires.

**Stocks :**

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

**Créances et dettes :**

Les créances et les dettes sont évaluées à leur valeur nominale. Une provision est constituée sur les créances dès lors que leur valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Opérations en devises :**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « écart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

**Provisions :**

La société applique le règlement CRC 2000-06 sur les passifs.

Dans ce cadre, des provisions pour risques et charges sont constituées pour faire face aux sorties probables de ressources au profit des tiers, sans contrepartie pour la société.

Ces provisions sont estimées en prenant en considération les hypothèses les plus probables à la date d'arrêté.

**Engagements de retraite :**

La convention collective prévoit les indemnités de fin de carrière.

L'engagement de la dette actuarielle, non comptabilisé en fin d'exercice est non significatif.

**Changements de méthodes :**

Il n'y a eu aucun changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a eu aucun changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

**Corrections d'erreurs :**

Au cours de l'exercice 2018, il a été constaté que des informations disponibles au cours de la clôture antérieure n'avaient pas été prises en comptes dans l'estimation de la production immobilisée activée au 31 décembre 2017.

Cette anomalie répond à la définition d'une erreur au sens de l'article Art 122-6 du règlement N° 2018-01 du 20 avril 2018 modifiant le règlement ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général. En effet, ces corrections résultent d'erreurs, d'omissions matérielles ou d'interprétations erronées.

L'impact sur les comptes annuels de la période de cette correction d'erreur relative à l'exercice précédent est de 739 093 €.

Cet impact est présenté sur une ligne séparée du compte de résultat, en dehors du résultat courant tel que défini à l'article 821-4 du règlement du règlement de l'ANC N°2014-03 relatif au plan comptable général.

**Faits caractéristiques**

La société AUPLATA a pour objet principal l'exploitation minière aurifère. Elle conduit toutes activités liées à l'exploitation de mines d'or en Guyane française, et notamment l'extraction et le traitement du minerai, l'affinage de l'or brut produit étant sous-traité auprès d'industriels indépendants.

AUPLATA est également présent en Côte d'Ivoire depuis 2015 à travers sa filiale à 50 % OMCI (OSEAD MINING COTE D'IVOIRE). Les deux projets miniers principaux étant, Mont Goma et Adzopé ainsi qu'un patrimoine minier au Cameroun (184 autorisations d'exploitation de 1 ha chacune, et un permis de recherche d'une superficie de 500 km<sup>2</sup>).

Au cours de l'exercice 2018, AUPLATA a ouvert son capital social au profit de Brexia Gold Plata Peru (BGPP) et a fait l'objet d'un changement de gouvernance dans la perspective d'un changement de contrôle au profit de Brexia International, actionnaire majoritaire de BGPP, approuvé sous conditions suspensives par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 19 novembre 2018 et réalisé en février 2019 au profit du fonds Tribeca Natural Resources, actionnaire unique de Brexia International. La nouvelle direction installée depuis le 19 novembre 2018 a redéfini la stratégie du groupe et son modèle économique en décidant de regrouper, consolider et déployer les actifs miniers constitués tant des titres en eux-mêmes que de l'outil industriel.

AUPLATA exploitera dès 2019 en propre l'extraction de l'or par lixiviation grâce à la finalisation de la construction et la mise en production de l'usine installée sur le site de Dieu Merci.

AUPLATA continue à étudier les partenariats avec des acteurs majeurs. Le Groupe a renforcé ses positions dans les métaux précieux (Argent) et autres métaux (Zinc et Plomb) par un investissement indirect significatif au sein de la société Compagnie Minière de Touissit par l'acquisition en 2018 de 26,5% des titres du fonds luxembourgeois OSEAD lequel détient indirectement 37,04% de la Compagnie Minière de Touissit. En 2019, AUPLATA a augmenté son investissement de 23,5 % qui représente à l'heure actuelle 50% du fonds luxembourgeois OSEAD géré par la société de gestion OSEAD Gestion.

Tout au long de l'exercice 2018 AUPLATA a eu recours tant à un financement dit convertible qu'à des augmentations de capital par apport en numéraire, la trésorerie ayant été utilisée pour la construction de l'usine de Dieu Merci et également pour financer les investissements au sein du fonds OSEAD énoncée ci-dessus.

➤ **Apport partiel d'actifs à AUPLATA GUYANE PRODUCTION (AGP)**

Aux termes du traité d'apport « Traité d'apport en nature des actifs Auplata » signé le 18 mai 2018, la société Auplata a fait apport en nature à sa filiale AGP détenue à 100 % tous ses actifs attachés à la production d'or figurant sous le poste « Immobilisations corporelles » de ses comptes annuels au 31 décembre 2017, ainsi que les immobilisations acquises depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 auprès de Société Minière Yaou Dorlin (SMYD).

Les actifs ainsi apportés, ont été évalués à 19.538.405 euros. Cet apport a généré une plus-value comptable de 4.440.707 euros.

L'apport a été rémunéré par l'attribution d'un total de 3.256.400 actions ordinaires nouvelles de AGP d'une valeur unitaire de 6 euros.

Au 31.12.2018, Auplata n'a donc plus d'immobilisation corporelle liée à la production d'or, celle-ci ayant été totalement apportée à AGP.

Cet apport s'est accompagné d'une convention de transferts de contrat signée entre AUPLATA et AGP décidant le transfert à AGP des contrats liés à l'exploitation portés par AUPLATA, et faute d'accord du fournisseur pour ce transfert, la refacturation des charges et immobilisations attachées à ces contrats à AGP. Par cette convention, AUPLATA a refacturé 8 243 K€ de charges et 4 900 K€ d'immobilisations à AGP (cf. respectivement note sur le chiffre d'affaires et note sur le résultat exceptionnel)

➤ **Prise de participation OMM / OSEAD Fund**

Dans le cadre de la décision stratégique d'AUPLATA de renforcer sa position dans les métaux précieux, le Groupe a investi en septembre 2017 au sein de la société Osead Mining Maroc (OMM), qui détient 37,04 % de la Compagnie Minière de Touissit (CMT), société cotée à la bourse de Casablanca, leader au Maroc dans la production de concentrés de plomberie argentifère de haute qualité.

Au 1er janvier 2018, AUPLATA était propriétaire de 25.812 actions d'OMM, pour un prix d'acquisition de 4 MEUR représentant 4,82% du capital d'OMM, à cette acquisition était associée, dès lors qu'AUPLATA détenait au moins 5% du capital d'OMM, une option d'achat pour l'acquisition progressive de 100% du capital d'OMM pour un prix total d'acquisition de 82,9 MEUR.

Depuis, AUPLATA a partagé son option d'achat avec ÉLÉMENT ASA à hauteur de 50 % du capital d'OMM et a substitué, son option d'achat portant sur 50 % des actions OMM par une option d'achat portant sur 50 % des parts de la structure holding luxembourgeoise d'OMM (le Fonds OSEAD), ramenant le prix total d'acquisition pour 50 % des parts du fonds OSEAD à 30 MEUR au lieu de 41,45 MEUR, suite à une réduction de prix d'une part et à la prise en compte de la dette du fonds d'autre part.

Au 31 décembre 2018, AUPLATA détenait 2.650 parts du Fonds OSEAD, soit 26.50 % du Fonds OSEAD, lequel détient indirectement 37,04 % du capital de CMT ; les opérations sur l'exercice étant :

- À l'investissement initial de 4 MEUR relatif à l'acquisition des 25.812 actions OMM représentant 4,82 % du capital d'OMM, s'est substituée l'acquisition en juin 2018 de 770 parts du Fonds OSEAD, représentant 7,7 % des parts du Fonds OSEAD pour un montant total de 4,62 MEUR (770 parts à 6.000 EUR/part). Le complément de prix de 620 KEUR a été versé en juillet 2018.
- AUPLATA a versé un montant de 6,3 MEUR au cours du premier semestre 2018, au titre du paiement du prix d'acquisition de 1.050 parts du Fonds OSEAD.
- Suite à la réalisation par AUPLATA des augmentations de capital souscrites par BGPP d'un montant de 0,5 M EUR et d'un montant de 4,5 M EUR intervenues respectivement les 11 et 19 juillet 2018, AUPLATA a complété son investissement par l'acquisition de 830 parts pour un montant de 4,98 MEUR, versé en juillet 2018.

Sur 2019, AUPLATA a poursuivi ses investissements dans le fonds OSEAD et ainsi marque sa stratégie de renforcer ses activités dans les métaux précieux (argent) et d'autres métaux (plomb, zinc) et bénéficie indirectement de la politique de distribution de dividendes de la Compagnie Minière de Touissit :

- Suite à la réalisation par AUPLATA de l'augmentation de capital souscrite par BGPP d'un montant de 10,5 M EUR intervenue le 25 février 2019, AUPLATA a acquis en date du 4 mars 2019, une participation complémentaire de 2.350 parts du Fonds OSEAD, en payant un montant de 8,01 M EUR.
- Au 4 mars 2019, AUPLATA détient 50 % du Fonds OSEAD et reste devoir au titre de l'acquisition de cette participation, une somme égale à 6,09 M EUR à payer au 30 septembre 2019.

Le tableau ci-après résume l'évolution des investissements dans le fonds OSEAD qui détient 37,04% de CMT :

Date	Investissement	Titres détenus	% Détenu	Option d'acquisition	Reste à acquérir/Reste à payer
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	4 MEUR	OMM	4,82%	Oui sur 100% des parts d'OMM	78,9 MEUR sur un total de 82,9 MEUR
Au 30 juin 2018	10,3 MEUR	Osead Fund	18,20%	Oui sur 50% des parts d'Osead Fund	19,7 MEUR sur un total de 30 MEUR
Au 31 décembre 2018	15,9 MEUR	Osead Fund	26,50 %	Oui sur 50% des parts d'Osead Fund	14,1 MEUR sur un total de 30 MEUR
Au 4 mars 2019	23,91 MEUR	Osead Fund	50,00 %	Option intégralement levée	6,09 MEUR sur un total de 30 MEUR



➤ **Participation dans ELEMENT ASA**

ELEMENT ASA (OSE: ELE / ISIN NO 0003055808), est une société norvégienne d'investissement dans le secteur minier et cotée à la Bourse d'Oslo. Elle détient une participation dans un projet minier aux Philippines (Nickel) et dans une mine en exploitation au Canada (Magnétite).

En avril 2018, AUPLATA a acquis, pour un montant de 4,9 MEUR, 9 600 000 actions qui représentait 14% du capital d'ELEMENT ASA, ce qui faisait d'AUPLATA le principal actionnaire.

Au 31 décembre 2018, AUPLATA a réduit son exposition dans ELEMENT ASA à 7.500.000 titres compte tenu de la vente de 2.100.000 titres pour un prix de cession de 563 KEUR. Le montant de la moins-value réalisée suite à cette cession est de 426 160 €.

➤ **Dépréciation de titres de participation**

Le résultat de la période a été impacté par une perte de 17,1 M€ liée aux dépréciations de titres de participations compte tenu de leurs situations nettes négatives (cf. Note sur les Participations).

➤ **Financement obligataire par émission réservée d'OCABSA**

En janvier 2018, les 262 OCA acquises par AUPLATA, ont été revendues pour leur montant nominal à EHGO qui a procédé à leur conversion en janvier 2018 (cf. Note sur le capital social).

➤ **Financement obligataire par conversion d'ODIRNANE**

Le 30 octobre 2017, Auplata a conclu un contrat de financement par émission d'ODIRNANE avec BSA attachés avec le fonds d'investissement luxembourgeois European High Growth Opportunities Securitization Fund (« EHGO »). Ce financement qui a fait l'objet d'une modification et d'une résiliation en date du 4 septembre 2018 a été exécuté comme suit :

- Frais d'engagement ou « Commitment fees » : 4,2 MEUR payés en novembre 2017 en 16.800.000 actions émises suite à une augmentation de capital réservée au fonds European High Growth Opportunities Securitization Fund et 2 MEUR de frais d'intermédiaire payés à hauteur de 250 K€. Les frais correspondants aux tranches émises sur 2018 ont été comptabilisés en charges d'exploitation pour 5 967 K€ (frais d'émission d'emprunts).
- Valeur nominale totale des ODIRNANE émises : correspondant à l'émission de 24 tranches d'ODIRNANE de 2 MEUR de valeur nominale chacune et une 25ème tranche d'ODIRNANE de 4 MEUR de valeur nominale : 52 MEUR ;
- Montant total perçu par AUPLATA : 32,8 MEUR net (i) de la décote de 6% entre le prix de souscription des ODIRNANE et leur valeur nominale pour un montant total de 2,6 MEUR pour les tranches d'ORDINANE 1 à 22, étant entendu que les tranches d'ODIRNANE 23, 24 et 25 ont été émises au pair et (ii) des indemnités contractuelles ayant été utilisées par EHGO pour souscrire à des tranches d'ODIRNANE par voie de compensation, pour un montant total de 16,5 MEUR ;
- Montant des indemnités contractuelles : 33,2 MEUR, comptabilisées en résultat exceptionnel, dont 22,2 MEUR au titre des indemnités de conversions des tranches d'ODIRNANE 1 à 22,

4,0 MEUR au titre de l'indemnité de conversion des tranches d'ODIRNANE 23, 24 et 25 et 6,9 MEUR au titre de l'indemnité de résiliation ;

- Nombre d'actions composant le capital d'AUPLATA avant le tirage de la première tranche d'ODIRNANE : 99 600 723 actions ;
- Nombre d'actions AUPLATA créées par conversion des 25 tranches d'ODIRNANE : 392 857 107 actions ;
- Nombre d'actions émises au profit d'EHGO en compensation de la créance résiduelle au titre des indemnités de conversion des 25 tranches d'ODIRNANE et en compensation de l'indemnité de résiliation : 90 000 000 actions (tranches 1 à 22) le 11 septembre 2018 et 49 917 687 actions (tranches 23, 24 et 25) le 8 novembre 2018, soit un total de 139 917 687 actions ;
- ODIRNANE en circulation : Aucune
- BSA en circulation : 116 666 666 BSA émis au prix d'exercice de 0,30 EUR.

### **Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture**

---

- Levée de la condition suspensive à l'apport des titres de la société Brexia Gold Plata Peru par le Ministère des Mines.

À la lettre formelle de Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances, Monsieur Bruno Lemaire, en date du 8 février 2019, autorisant le changement de contrôle d'AUPLATA au profit de la société Brexia International, actionnaire majoritaire de Brexia Gold Plata Peru (BGPP),

À la décision de l'AMF n° 218C192 en date du 28 novembre 2018, ayant octroyé au bénéfice de la société Brexia International, une dérogation à l'obligation de déposer une offre publique d'achat sur les actions AUPLATA,

Le Conseil d'administration d'AUPLATA faisant usage des pouvoirs qui lui ont été conférés par l'assemblée générale mixte en date du 19 novembre 2018, a constaté les 11 février 2019, 20 février 2019 et 25 février 2019 :

- la levée des deux conditions suspensives visées ci-dessus permettant la mise en œuvre du projet de rapprochement entre AUPLATA et BGPP ;

- la réalisation, au 11 février 2019, de l'apport en nature de 100% des actions de Brexia Gold Plata Peru (BGPP) à AUPLATA et la réalisation de l'augmentation de capital qui en résulte d'un montant nominal de 154.655.172,40 EUR par émission, de 1.933.189.655 actions nouvelles AUPLATA d'une valeur nominale de 0,08 EUR chacune au profit des actionnaires de BGPP, auxquels se sont substitués, le fonds Tribeca Natural Resources et Monsieur Michel Juillard ;

- la réalisation, au 11 février 2019, de l'émission des 696.619.723 BSAFINANCEMENT avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires de BGPP au prorata de leur participation dans le capital de BGPP;

- la réalisation, au 11 février 2019, de l'émission des 50.567.537 BSAANTI-DILUTION avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des actionnaires de BGPP au prorata de leur participation dans le capital de BGPP

- la réalisation, au 25 février 2019, de l'augmentation de capital en numéraire d'un montant nominal de 10.515.871,68 EUR par émission, au pair, de 131 448 396 actions nouvelles AUPLATA d'une valeur nominale chacune de 0,08 EUR chacune, souscrites par Brexi Gold Plata Peru.

À l'issue de la réalisation de ces opérations, le nombre d'actions composant le capital social d'AUPLATA s'établit à 2.742.084.995 actions d'une valeur nominale de 0,08 EUR chacune, cotées sur le marché Euronext Growth à Paris.

Les fonds levés au titre de l'augmentation de capital en numéraire ont été affectés, à hauteur de 8,1 MEUR, à l'exercice d'une option d'achat, augmentant de 18,52% l'investissement d'AUPLATA dans le fonds OSEAD qui détient 37,04% de la Compagnie Minière de Touissit.

Faisant usage de la délégation de pouvoirs qui lui a été conférée par l'assemblée générale mixte du 19 novembre 2018 aux termes de sa 18ème résolution, le Conseil d'administration, réuni le 5 mars 2019, a décidé de mettre en œuvre le regroupement des actions de la société par 10, à raison de 10 actions d'une valeur nominale de 0,08 euro chacune échangée contre 1 action d'une valeur nominale de 0,8 euro.

À l'issue de la procédure de regroupement des actions qui s'achèvera le 2 mai 2019, le nombre d'actions composant le capital social d'AUPLATA s'établira à 274.208.499 actions d'une valeur nominale de 0,8 EUR chacune au lieu de 2.742.084.995 actions d'une valeur nominale de 0,08 EUR chacune.

## Notes sur le bilan et sur le compte de résultat

## Etat des immobilisations

Cadre A	Valeur brute en début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation de l'exercice	Acquisitions créances virements
<b>Immobilisations incorporelles</b>			
Frais d'établissement et de développement	847 685		
Autres postes d'immobilisations incorporelles	4 516 105		1 733
<b>TOTAL</b>	<b>5 363 789</b>		<b>1 733</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>			
Terrains	28 733		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	1 941 641		
Inst. gales., agencts. et aménagt. const.	6 532 789		1 792 260
Installations techniques, matériel et outillages ind.	6 279 293		2 002 061
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers			16 780
Mat. de transport	882 602		190 345
Mat. de bureau et info., mobilier	153 897		19 387
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	9 426 233		12 518 253
Avances et acomptes			639 122
<b>TOTAL</b>	<b>25 245 188</b>		<b>17 178 208</b>
<b>Immobilisations financières</b>			
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	16 864 164		26 138 405
Autres titres immobilisés	4 000 000		16 886 920
Prêts et autres immobilisations financières	234 230		57 492
<b>TOTAL</b>	<b>21 098 394</b>		<b>43 082 817</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>51 707 372</b>		<b>60 262 758</b>

Cadre B	Diminutions		Valeur brute des immo en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine
	Virement	Cession		
Frais d'établissement et de développement			847 685	
Autres postes d'immobilisations incorporelles		2 094	4 515 744	
<b>TOTAL</b>		<b>2 094</b>	<b>5 363 429</b>	
Terrains		28 733		
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	62 891	1 878 750		
Inst. gales., agencts. et aménagt. const	( 76 774)	8 401 823		
Installations techniques, matériel et outillages ind.	7 303	8 274 051		
Inst. gales., agencts. et aménagt. divers		16 780		
Mat. de transport		1 072 947		
Mat. de bureau et info., mobilier		173 284		
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours		21 944 486		
Avances et acomptes		039 122		
<b>TOTAL</b>	<b>( 6 580)</b>	<b>42 429 976</b>		
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations			43 002 569	
Autres titres immobilisés		989 521	19 897 399	
Prêts et autres immobilisations financières		64 346	227 375	
<b>TOTAL</b>		<b>1 053 867</b>	<b>63 127 344</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>( 6 580)</b>	<b>43 485 937</b>	<b>68 490 772</b>	

La variation des immobilisations corporelles (cession) s'explique par l'apport partiel d'actif à AGP réalisé par Auplata de toutes ses immobilisations liées à la production d'or (cf. faits marquants).

#### Immobilisations incorporelles

##### Frais de recherche

	Montant brut	Durée
Géologie Dieu Merci	7 778	
Géologie Couriège	504 702	
Géologie Elysée	335 205	
<b>Frais de recherche</b>	<b>847 785</b>	

Les frais de recherche sont amortis à compter de l'exploitation des sites auxquels ils se rapportent et sur la durée du permis.

Au 31 décembre 2018, les frais de recherche relatifs à Elysée sont intégralement amortis, le contrat d'amodiation dont bénéficiait AUPLATA pour l'exploitation du site ayant pris fin au 31 décembre 2018. Les frais de recherche Couriège ne sont pas amortis, la société disposant au 31 décembre 2018 d'un permis d'exploration sur ce site.

##### Concessions, brevets et droits similaires.

Ils comprennent 826 K€ de concession Dieu Merci, intégralement amortis au 31 décembre 2018 et 26 K€ de logiciels.

Les concessions sont amorties sur leur durée de validité.

La société AUPLATA dispose sur le site de Dieu Merci des concessions ci-dessous :

- CONCESSION DIEU MERCI  
N° permis : 04/08 Superficie : 102,40 Km<sup>2</sup>  
Echéance du droit minier : 31/12/2018
- CONCESSION LA VICTOIRE  
N° permis : 03/08 Superficie : 21,60 Km<sup>2</sup>  
Echéance du droit minier : 31/12/2018
- CONCESSION RENAISSANCE  
N° permis : 02/08 Superficie : 12,50 Km<sup>2</sup>  
Echéance du droit minier : 31/12/2018

##### Fonds commercial

Le fonds commercial résulte du mali technique constaté lors de la transformation universelle de patrimoine de la SAS SORIM, intervenue le 12 mai 2006. Suite à la réalisation d'un test de dépréciation, ce fonds a été intégralement déprécié au 31 décembre 2011.

## Etat des amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant au début de l'exercice	Augment.	Diminut.	Montant en fin d'exercice
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'étab. et développement	213 312	121 893		335 205
Autres postes d'immo. incorp.	709 783	81 519	500	790 801
<b>TOTAL</b>	<b>923 094</b>	<b>203 412</b>	<b>500</b>	<b>1 126 006</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains	28 318		28 318	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	1 586 645		1 586 645	
Ins. gales., agencés. et aménag. des constr.	2 861 085		2 861 085	
Inst. techniques, mat. et outillage indust.	6 140 621		6 140 621	
Inst. gales., agenc. et aménagements divers				
Matériel de transport	439 271		439 271	
Mat. de bureau et informatique, mobilier	102 620		102 620	
Emballages récup. et divers				
<b>TOTAL</b>	<b>11 158 560</b>		<b>11 158 560</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>12 081 654</b>	<b>203 412</b>	<b>11 159 060</b>	<b>1 126 006</b>

## Etat des dépréciations

NATURE DES DEPRECIATIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Dépréciations</b>				
Immobilisations incorporelles	3 688 761			3 688 761
Immobilisations corporelles	1 933 811		1 933 811	
Immobilisations titres mis en équivalence				
Immobilisations titres de participations	15 516 669	17 100 687		32 617 356
Immobilisations financières				
Sur stocks et en cours				
Sur comptes clients	514 165	44 898	65 168	493 895
Autres provisions pour dépréciation	25 111 601		1 035 249	24 076 352
<b>TOTAL</b>	<b>46 765 007</b>	<b>17 145 585</b>	<b>3 034 228</b>	<b>60 876 364</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>48 689 621</b>	<b>19 048 901</b>	<b>4 273 306</b>	<b>63 465 216</b>

**Note sur les Titres de Participation & Autres titres immobilisés**

La variation des titres de Participation est détaillée dans le tableau ci-dessous :

<b>Valeurs brutes - En milliers d'euros</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>Acquisition</b>	<b>Cession</b>	<b>Autre</b>	<b>31/12/2018</b>
<b><u>Titres de participation</u></b>	<b><u>16 864</u></b>	<b><u>26 138</u></b>			<b><u>43 003</u></b>
SA AUPLATA GUYANNE PRODUCTION	1 400	26 138			27 538
SASU SOCIETE MINIERE YAOU D	13 868				13 868
SARL ARMINA RESSOURCES MINIERE	1 555				1 555
SAS VERDAL REFORESTAGE	7				7
OSEAD MINING COTE D'IVOIRE	34				34
<b><u>Autres titres immobilisés</u></b>	<b><u>4 000</u></b>	<b><u>16 887</u></b>	<b><u>(990)</u></b>		<b><u>19 897</u></b>
OSEAD MAROC	4 000			(4 000)	
FONDS OSEAD		11 900		4 000	15 900
ELEMENT ASA		4 987	(990)		3 997

Les variations sont expliquées dans les faits marquants (cf. Faits Marquants).

**Variation des dépréciations :**

<b>Dépréciations - En milliers d'euros</b>	<b>31/12/2017</b>	<b>Dotation</b>	<b>Reprise</b>	<b>Autre</b>	<b>31/12/2018</b>
<b><u>Dépréciations / Titres de participation</u></b>	<b><u>(15 517)</u></b>	<b><u>(13 554)</u></b>			<b><u>(29 071)</u></b>
SA AUPLATA GUYANNE PRODUCTION	(1 400)	(13 547)			(14 967)
SASU SOCIETE MINIERE YAOU D	(13 868)				(13 868)
SARL ARMINA RESSOURCES MINIERE	(249)				(249)
SAS VERDAL REFORESTAGE		(7)			(7)
<b><u>Dépréciations / Autres titres immobilisés</u></b>		<b><u>(3 547)</u></b>			<b><u>(3 547)</u></b>
ELEMENT ASA		(3 547)			(3 547)

Les titres de participations sont dépréciés afin de prendre en compte les situations nettes négatives des filiales concernées.

Les autres titres immobilisés (ELEMENT SA) sont dépréciés sur la base de l'évolution du cours de bourse de cette société.



### Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euros

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
<u>Filiales détenues à + de 50%</u>										
SA AUPLATA GUYANNE PRODUCTION	5 756	16 843	100	27 538	12 592			8 628	- 10 008	
SASU SOCIETE MINIERE YAOU D	20 360	-38 310	100	13 868	0			520	-41	
SARL ARMINA RESSOURCES MINIERE	2 400	-2 805	100	1 555	1 307			0	-189	
SAS VERDAL REFORESTAGE	10	-352	66	7	0				-20	
<u>Participations (détenues entre 10 et 50%)</u>										
OSEAD MINING COTE D'IVOIRE	68	-1 778	50	34	34				-602	
FONDS OSEAD*	2 819	2153	26.5	15 900	15 900			375	4 372	

\* comptes arrêtés au 31 décembre 2017.

### Stocks

	Montant
Consommables combustibles	60 893
Gasoil détaxé	37 081
<b>Total</b>	<b>97 974</b>

Les stocks sont évalués à leur coût de revient pour les biens produits, à leur coût d'acquisition pour les biens acquis à titre onéreux.

Le minerai extrait, non traité ou en cours de traitement à la date d'arrêt des comptes, n'est pas valorisé. L'or est valorisé sur la base des coûts de production de la mine dont il est extrait et des autres coûts engagés pour l'amener dans l'état et à l'endroit où il se trouve. Toutefois, si ce coût constaté est supérieur au cours de vente effective de l'or, vente réalisée dans les jours qui suivent l'arrêt des comptes compte tenu des modes de fonctionnement de la société, une provision est alors passée, provision correspondant à la différence entre ce coût de production et le prix de réalisation.

**Etat des provisions**

NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice	Augmentations des dotations de l'exercice	Diminutions reprises à la fin de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
<b>Réglées</b>				
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger avant le 01/01/1992				
Prov. Fisc. pour impl. à l'étranger après le 01/01/1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
<b>TOTAL</b>				
<b>Risques et charges</b>				
Provisions pour litiges	1 209 244	196 816	523 708	882 352
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marché à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions & obligations				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges soc. fisc. sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	715 370	1 706 500	715 370	1 706 500
<b>TOTAL</b>	<b>1 924 614</b>	<b>1 903 316</b>	<b>1 239 078</b>	<b>2 588 852</b>

- **Provisions pour litiges :**

La principale variation de la période en cours correspond à la reprise de la provision relative aux indemnités de départ restant à verser à Monsieur Jean-François Fourt.

**Licenciement collectif :**

À la suite de la fermeture du site de Yaou, le Groupe AUPLATA a procédé fin 2013 au licenciement collectif de 24 salariés. 13 de ces salariés ont engagé une action prud'homale en contestation du licenciement économique. Aux termes d'un jugement rendu le 21 septembre 2016 par le conseil des prud'hommes de Cayenne, la société Auplata a été condamnée à réintégrer ces salariés et à leur payer un montant total de 235 K€ au titre d'indemnités de licenciement. Cette provision fait l'objet d'une actualisation à chaque arrêté et s'élève à 432 K€ au 31 décembre 2018. Le jugement d'Appel rendu en 2019 a été défavorable à la Société.

**Litige fournisseur SBTPME :**

La société de bâtiment et de travaux publics en milieu extrême (SBTPME) avait assigné Auplata en juin 2014 pour rupture abusive des relations commerciales d'un contrat signé en date du 20 octobre 2010.

Auplata a été condamnée en date du 27 octobre 2016 en première instance à verser à la SBTPME la somme de 450 000 € à titre de dommages-intérêts, avec exécution provisoire.

Une ordonnance de référé en date du 10 février 2017 a ordonné l'arrêt de l'exécution provisoire décidée par le jugement du tribunal de commerce de Cayenne du 27 octobre 2016.

Auplata a fait appel du jugement du 27 octobre 2016.

- **Autres provisions pour risques et charges :**

Elles correspondent à la provision pour remise en état. Elle couvre les coûts futurs de réhabilitation du site minier de Dieu Merci à l'issue de son exploitation estimée, soit au 31 décembre 2036, et du site d'Elysée (Paul Isnard) sur la durée du contrat d'amodiation conclu avec la société SOTRAPMAG se terminant au 31 décembre 2018.

Le calcul de cette provision se base sur les engagements prévus dans le rapport ICPE.

Dans le cas d'une dégradation immédiate, la provision pour remise en état des sites est constituée immédiatement pour le montant total du coût de la remise en état, dès la réalisation de l'installation (ou de la dégradation). Ce coût total est inclus dans le coût de l'actif lié, et l'étalement du coût de la dégradation immédiate s'effectue par le biais de l'amortissement, qui est incorporé dans le coût de production. La provision pour remise en état s'enregistre dans un compte de provisions pour risques et charges.

Dans le cas d'une dégradation progressive, la provision doit être constatée à hauteur du montant des travaux correspondant à la dégradation effective du site à la date de clôture de l'exercice. Aucune provision ne peut donc être constatée pour la partie du site qui n'a pas encore été exploitée, donc dégradée. La contrepartie de cette provision est une charge.

Les obligations de remise en état des sites peuvent naître de la réalisation de :

- dégradations immédiates nécessaires à l'exploitation future (cas de campagnes de découverte, d'installations devant être démantelées ...) ;
  - dégradations progressives causées par l'exploitation ou l'extraction.
- Les principales natures de coûts prises en compte dans l'évaluation de la provision sont les suivantes :
- Re-profilage, re-talutage et re-végétalisation des fosses d'extraction ;
  - Traitement des eaux de ruissellement, digues,
  - Démontage des installations,
  - Elimination des déchets.

L'augmentation des provisions pour remise en état est principalement due à la réanalyse des provisions pour réhabilitation et démantèlement

#### Etat des créances

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Echéances à moins d'1 an	Echéances à plus d'1 an
<b>De l'actif immobilisé</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2)			
Autres immobilisations financières	227 375	8 100	219 275
<b>De l'actif circulant</b>			
Clients douteux ou litigieux	514 165	514 165	
Autres créances clients	10 970 906	10 970 906	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	3 434	3 434	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Impôts sur les bénéfices	36 535	36 535	
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Divers			
Groupe et associés (2)	24 076 352	24 076 352	
Débiteurs divers (dont créances relatives à des op. de pension de titres)	925 271	925 271	
Charges constatées d'avance	25 038	25 038	
<b>TOTAL</b>	<b>36 779 076</b>	<b>36 559 800</b>	<b>219 275</b>
<i>(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice</i>			
<i>(1) Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice</i>			
<i>(2) Prêts et avances consentis aux associés personnes physiques</i>			

## Etat des dettes

Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins d'1 an	A plus d'1 an	Echéances A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)				
Autres emprunts obligataires (2)	4 411 996	4 411 996		
Emprunts et dettes auprès des étabts de crédit				
- à 1 an max. à l'origine	131	131		
- à plus d'1 an à l'origine	6 977	6 977		
Emprunts et dettes financières diverses	132 376		132 376	
Fournisseurs et comptes rattachés	6 134 746	6 134 746		
Personnel et comptes rattachés	100 443	100 443		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	88 779	88 779		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	271 973	271 973		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (3)	4 504 751	3 154 751	600 000	750 000
Groupe et associés	519 906	519 906		
Autres dettes (dont dettes relatives à des op. de pension de titres)	110 604	110 604		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>16 282 682</b>	<b>14 800 306</b>	<b>732 376</b>	<b>750 000</b>

- (1) En 2018, le groupe a contracté un emprunt convertible auprès de EHGO, ce dernier a été intégralement converti en capital à hauteur de 52,8 M d'EUR (cf. Faits caractéristiques).
- (2) Ce poste correspond principalement à l'emprunt obligataire 2014 dont l'échéance est fixée au 26.06.2019.
- (3) Ce poste inclut 1,5 M d'EUR de dette BRGM. En date du 15 avril 2016, Auplata et le BRGM ont signé un avenant au Protocole transactionnel en date du 23 juillet 2014 aux termes duquel Auplata doit payer au BRGM un montant de 1 500 000 €, assorti d'un taux d'intérêt de 4,5% par an, amortissable sur 10 ans avec un différé d'amortissement de 3 ans.

**Charges à payer**

<b>CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2018</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2017</b>
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	175 496	175 496
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	6 977	45
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 144 548	41 598
Dettes fiscales et sociales	356 288	431 815
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	59 870	189 320
Autres dettes	77 898	6 208
<b>TOTAL</b>	<b>1 821 077</b>	<b>844 482</b>

**Détail des charges à payer**

<b>CHARGES A PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2018</b>	<b>Exercice clos le 31/12/2017</b>
16883100 INTERET COURUS/EO 2014	175 495.58	175 495.56
51810000 Intérêts courus à payer	6 977.47	44.63
40810000 Fournisseurs Factures non parvenues	919 991.92	
40812000 REDEVANCE GUYANOR (EURO RESSOURCES)	2 579.18	7 014.70
40813000 REDEVANCE GOLDENSTAR	221 976.41	34 583.40
42820000 Dettes provisionnées pour congés à payer	39 124.43	20 581.25
43820000 Charges sociales sur congés à payer	16 041.00	8 973.72
43861000 TAXE APPRENTIS.	10 105.02	4 823.06
43862000 DIF FORMATION	7 683.57	7 038.99
43863000 AGEFOS-CIF	176.24	176.24
43865000 EFFORT CONST.	7 585.16	7 585.16
43865100 TAXE TRAVAILLEUR HANDICAPE	3 600.00	3 600.00
44860000 Etat Charges à payer	271 972.79	379 036.89
40840000 Fournisseurs d'immobilisations Factures non parvenues	59 870.40	189 320.00
41980000 Rabais, remises, ristournes à accorder et autres avoirs à établir	6 208.09	6 208.09
46860000 Divers Charges à payer	71 689.45	
<b>TOTAL</b>	<b>1 821 077</b>	<b>844 482</b>

**Produits à recevoir**

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Créances rattachées à des participations		
Autres titres immobilisés		
Prêts		
Autres immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés (1)	10 486 871	222 118
Autres créances		22 221
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	3 135	
<b>TOTAL</b>	<b>10 490 006</b>	<b>244 339</b>

**Détail des produits à recevoir**

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
<b>41810000 Clients Factures à établir</b>	59 130.00	222 118.09
<b>41840000 FAE sur convention de transfert de contrat</b>	10 427 740.61	
<b>43870000 Produits à recevoir</b>	0.28	22 221.28
<b>51880000 Intérêts courus à recevoir</b>	3 135.27	
<b>TOTAL</b>	<b>10 490 006</b>	<b>244 339</b>

**La Facture à établir sur convention de transfert de contrat correspond au solde restant à facturer au titre de la convention de transfert de contrat (cf. faits caractéristiques).**



**Charges à répartir**

Cadre C				
Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début d'exercice	Augment.	Dotations exercice aux amort.	Montant net en fin d'exercice
Frais d'émission d'emprunts à étaler (1)	6 147 369	(5 967 000)	120 246	60 123
Primes de remboursement des obligations				

(1) Les frais d'émissions d'emprunt à étaler au 31/12/2017 étaient liés à hauteur de 5.967.000 euros à l'emprunt obligataire convertible EHGO. La conversion de la totalité de ces obligations convertibles en 2018, explique la reprise en charge de ces frais.

**Produits et charges constatés d'avance**

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Produits d'exploitation		
Produits financiers		
Produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>		

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	Exercice clos le 31/12/2018	Exercice clos le 31/12/2017
Charges d'exploitation	25 038	417 665
Charges financières		
Charges exceptionnelles		
<b>TOTAL</b>	<b>25 038</b>	<b>417 665</b>

**Composition du capital social**

## ➤ Évolution du capital

Les augmentations de capital réalisées au cours de l'exercice 2018 s'élèvent à :

- 52.810 KEUR par conversion d'OCA et d'ODIRNANE, ayant conduit à l'émission de 348.642.821 actions d'une valeur nominale de 0.14 euro et de 50.000.000 actions d'une valeur nominale de 0.08 euro,
- 5.000 KEUR par apports en numéraire, dont des augmentations de capital réservées à Brexia Gold Plata Peru (BGPP) d'un montant global de 5.000 KEUR libérées en espèces, ayant conduit à l'émission de 35.714.285 actions d'une valeur nominale de 0,14 euro
- 16.593 KEUR d'augmentations de capital réservées à European High Growth Opportunities Securitization Fund (« EHGO ») libérées par compensation de créances, ayant conduit à l'émission de 90.000.000 actions d'une valeur nominale de 0,14 euro et de 49.917.687 actions d'une valeur nominale de 0.08 euro.

AUPLATA a procédé une réduction de capital motivée par les pertes suite à l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 2018 aux termes de la 3ème résolution. Dans ce cadre le Conseil d'administration du 1er octobre 2018, a décidé de réduire le capital social d'un montant de 34 651 755,42 EUR pour le ramener de 80 854 095,98 EUR à 46 202 340,56 EUR, (i) par imputation des pertes constatées dans les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2017 dûment approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juillet 2018 et (ii) par imputation des pertes de l'exercice social ouvert le 1er janvier 2018, par voie de diminution de la valeur nominale de chaque action de quatorze centimes (0,14) d'euro à huit centimes (0,08) d'euro. .

Au 31 décembre 2018, le capital social de la société AUPLATA s'élève à 54.195.755,52 euros constitué de 677.446.944 actions de 0,08 EUR de nominal chacune, totalement libérées.

Date	Libellé	Nbr. Titres	Valorisation en KEUR
01/01/18		103.172.151	14.444
Premier semestre	Augmentation de capital suite aux conversions d'ODIRNANE	224.999.976	31.500
Premier semestre	Augmentation de capital suite à la conversion des 262 OCA Bracknor	9.357.142	1.310
09-07-18	Augmentation de capital réservée à BGPP	3.571.428	500
19-07-18	Augmentation de capital réservée à BGPP	32.142.857	4.500
Second semestre	Augmentation de capital suite aux conversions d'ODIRNANE	164.285.703	20.000
11-09-18	Augmentation de capital réservée à EHGO (créance)	90.000.000	12.600
08-11-18	Augmentation de capital réservée à EHGO (créance)	49.917.687	3.993
01-10-18	Réduction de capital motivée par les pertes		-34.652
31/12/18		677.446.944	54.195

*Les augmentations de capitale EHGO se composent également de la conversion de créances pour un montant de 16.593 KEUR.*

**Tableau de variation des capitaux propres**

	Solde au 01/01/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Soldes au 31/12/2018
Capital	14 444 101		74 403 409	-34 651 755	54 195 756
Primes d'émission	91 751		-91 751		
Réserve légale	43 179				43 179
Réserves générales	1		-1		
Réserves réglementées	10 957 238	-10 956 080		30 839 113	30 840 271
Report à nouveau		-3 812 642		3 812 642	
Résultat de l'exercice	-14 768 722	14 768 722	- 59 702 289		- 59 702 289
Autres répartition					
<b>Total capitaux propres</b>	<b>10 767 548</b>		<b>14 609 369</b>	<b>-</b>	<b>25 376 917</b>

**Bons de souscriptions d'actions (BSA)**

- **BSA-2015**

En date du 30 juin 2015, la société AUPLATA a émis 2.486.020 bons de souscription d'actions (« BSA-2015 ») dont 1.638.345 ont été souscrits, par le Président Directeur Général Jean-François Fourt, à hauteur de 960 620 BSA-2015, par le Directeur Général Délégué Nagib Beydoun à hauteur de 301.205 BSA-2015, par le Directeur Général Délégué et administrateur Didier Tamagno, à hauteur de 188 260 BSA-2015 et par Arié Flack consultant du Groupe AUPLATA à hauteur de 188 260 BSA-2015.

L'exercice d'un BSA-2015 donne le droit de souscrire pendant une période de 5 ans (prolongeable à 10 ans par le Conseil d'Administration) à une action nouvelle ordinaire AUPLATA au prix de 1,42 euro, l'exercice étant cependant subordonné à la constatation par le Conseil d'administration d'un cours de l'action AUPLATA égal ou supérieur à 2,50 euros sur une période 15 jours de bourse consécutifs.

Au 31 décembre 2018, il ne reste aucun BSA-2015 en vigueur à la suite de la cessation d'activité exercée au bénéfice d'AUPLATA par Didier Tamagno et Arié Flack (CFL Partners) et de la non exerçabilité des BSA-2015 à la date de cette cessation d'activité.

- **BSA Bracknor**

Le contrat de financement par OCABSA conclu avec Bracknor le 13 avril 2017 a été résilié le 29 septembre 2017 avec effet à l'issue de la conversion de la 6<sup>ème</sup> tranche d'OCABSA émise le 31 août 2017.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, 262 obligations convertibles (OCA) émises au titre du financement Bracknor étaient encore en circulation.

La résiliation du contrat Bracknor s'est traduite par (i) le rachat par AUPLATA en janvier 2018 des 262 OCA au prix de 1,456 MEUR déterminé par l'addition de la valeur nominale des obligations et d'une indemnité de résiliation et par (ii) le rachat par AUPLATA en octobre 2017 de la moitié des BSA1 et des BSA2 détenus par Bracknor avec une option d'achat pour les autres 50% jusqu'au 31 août 2018 à un prix de 700 KEUR.

Les 262 OCA rachetées par AUPLATA ont ensuite été cédées à EHGO pour leur montant nominal soit 1,31 MEUR et les 2.896.761 BSA1 et 506.500 BSA2 rachetés par AUPLATA ont été annulés.

En ce qui concerne les autres 2.896.761 BSA1 et 506.500 BSA2 détenus par Bracknor, AUPLATA n'a pas levé au 31 août 2018 son option d'achat et a dû payer à Bracknor une indemnité de 70 KEUR.

Au 31 décembre 2018, Bracknor reste titulaire de 2.896.761 BSA et de 506.500 BSA2, dont les conditions d'exercice sont décrites au point 4.9.3.

- **BSA EHGO**

Le financement EHGO a donné lieu à l'émission de 58 333 333 BSA 1 au prix d'exercice de 0,30 EUR et 58 333 333 BSA 2 au prix d'exercice de 0,30 EUR au profit d'EHGO.

## Tableaux financiers relatifs aux crédits-baux en cours

	Terrains	Constructions	Mat. & Outil.	Autres immob.	TOTAL
<b>Valeur d'origine :</b>			1 440 679		1 440 679
<b>Amortissements :</b>					
Cumuls des exercices antérieurs			1 325 828		1 325 828
Dotations de l'exercice			170 654		170 654
<b>TOTAL</b>			1 496 482		1 496 482
<b>Redevances payées :</b>					
Cumuls des exercices antérieurs			766 253		766 253
Montants de l'exercice			155 326		155 326
<b>TOTAL</b>			921 579		921 579
<b>Redevances restant dues :</b>					
A 1 an au plus			91 907		91 907
Entre 1 et 5 ans			11 018		11 018
A plus de 5 ans					
<b>TOTAL</b>			102 925		102 925
<b>Valeur résiduelle :</b>					
A 1 an au plus					
Entre 1 et 5 ans					
A plus de 5 ans					
<b>TOTAL</b>					
Montant pris en charge dans l'exercice :			171 982		171 982

**Chiffre d'affaires**

	Au 31/12/2018			Au 31/12/2017
	France	Exportation	Total	Total
<b>Produits d'exploitation</b>				
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	168 935		168 935	2 159 072
Production vendue de services	9 014 511		9 014 511	1 666 253
<b>Chiffre d'affaires Net</b>	<b>9 183 447</b>		<b>9 183 447</b>	<b>3 825 325</b>

Les ventes d'or et d'argent de l'exercice s'élèvent à 169 K€, contre 2 159 K€ en 2017. Il a été vendu au cours de l'exercice 5 kg d'or.

Les prestations de services et les produits des activités annexes correspondent essentiellement aux produits de sous-traitance liés aux travaux de construction de l'usine facturés à AGP en 2018 dans le cadre de la convention de transferts de contrats (cf. Faits caractéristiques).

**Résultat financier**

RESULTAT FINANCIER	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
<b>Produits financiers</b>		
Produits financiers de participation	466 115	407 700
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobilisé		( 550)
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change	56 093	53 399
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers ( V )</b>	<b>522 208</b>	<b>460 549</b>
<b>Charges financières</b>		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 154 146	505 044
Différences négatives de change	72 080	164 224
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements		
<b>Total des charges financières ( VI )</b>	<b>3 226 226</b>	<b>669 268</b>
<b>Résultat financier ( V - VI )</b>	<b>(2 704 018)</b>	<b>(208 719)</b>

Les produits financiers de participation comprennent les produits d'intérêts sur comptes courants envers les filiales suivantes :

- ARMINA : 15K€
- AGP : 77K€
- SMYD : 322K€
- VERDAL : 6K€
- OMCI : 46 K€

Les avances en compte courant sont rémunérées à un taux basé sur le taux EURIBOR 1 mois +2%.

Les intérêts et charges assimilées comprennent les primes de conversion liées à l'emprunt obligataire EHGO pour 2 570 K€ et les intérêts sur emprunt obligataire 2014 pour 339 K€.

**Résultat exceptionnel**

RESULTAT EXCEPTIONNEL	Au 31/12/2018	Au 31/12/2017
<b>Produits Exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	1 081 590	157 420
Sur opérations en capital	14 386 451	21 000
Reprises sur provisions et transferts de charges	1 558 958	68 214
Correction d'erreur sur exercice antérieur	739 093	
<b>Total des produits exceptionnels ( VII )</b>	<b>17 026 998</b>	<b>246 634</b>
<b>Charges Exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	500 512	373 503
Sur opérations en capital	43 419 854	41 667
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	17 335 595	6 279 722
<b>Total des charges exceptionnelles ( VIII )</b>	<b>61 255 961</b>	<b>6 694 892</b>
<b>Résultat exceptionnel ( VII - VIII )</b>	<b>(44 228 963)</b>	<b>(6 448 258)</b>

Le résultat exceptionnel a été impacté par les principales opérations suivantes :

- Indemnité de conversion de l'emprunt obligataire : le montant des indemnités contractuelles (33,2 MEUR dont 16,5 MEUR au titre des indemnités de conversions des tranches d'ODIRNANE 1 à 22, 4,0 MEUR au titre de l'indemnité de conversion des tranches d'ODIRNANE 23, 24 et 25 et 6,9 MEUR au titre de l'indemnité de résiliation) impacte le résultat exceptionnel pour **- 33 154 634 €**
- Dépréciation de titres de participation AGP pour **- 13 546 688 €** et ELEMENT ASA pour **- 3 547 399 €**.
- Apport par Auplata des éléments d'actifs liés à son activité d'exploitation / production d'or au profil de sa filiale détenue à 100 % AGP : le montant de la plus-value d'apport est de **+ 4 440 707 €**
- Convention de transfert de contrat (cf. faits caractéristiques) dont l'incidence est nulle sur le résultat exceptionnel car elle se traduit par la comptabilisation d'une charge exceptionnelle et d'un produit exceptionnel de même montant, à savoir **4 900 369, 22 €**
- Substitution des titres OMM par les titres OSEAD (cf. faits caractéristiques) qui s'est traduit dans les comptes par une cession des titres OMM pour leur valeur nette comptable soit **4 000 000 €**
- Reprise de dépréciation sur comptes courants de **1 035 249 €**.

**Effectif**

Effectif moyen du personnel : 13,67 personnes

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	7	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés	8	
Ouvrier		
<b>Total</b>	<b>15</b>	



**Résultat et impôts sur les sociétés**

La société AUPLATA s'est constituée seule redevable de l'impôt sur les sociétés en tant que tête du groupe d'intégration fiscale formé par elle-même et par les filiales suivantes : AUPLATA GUYANE PRODUCTION, SMYD et ARMINA.

Il n'y a pas de charges d'impôt dans les comptes d'AUPLATA au 31 décembre 2018

	Résultat avant impôt	impôt correspondant	Résultat après impôt
+ Résultat courant	- 15 473 326		- 15 473 326
+ Résultat exceptionnel	- 44 228 963		- 44 228 963
- Participations des salariés			
<b>Resultat comptable</b>	<b>-59 702 289</b>		<b>-59 702 289</b>

Le résultat fiscal de l'exercice est une perte de 9 057K€ et conduit à un déficit fiscal cumulé à la clôture de l'exercice de 68 162K€.

**Les parties liées**

Les parties liées concernées sont SMYD, CMD, ARMINA et VERDAL

**PRODUITS :**

- Prestations de services pour 230 K€
- Refacturation de biens et services pour 76 K€

**CHARGES :**

- Prestations de services pour 72 K€

**Autres parties liées :**

<i>En K€</i>	OMCI	BREXIA/ BGPP	Autres parties liées
<b>Compte de résultat</b>			
Achats et charges externes			(160)
Produits & (Charges) financières	49		
<b>Bilan</b>			
Fournisseurs & crédeurs divers			115
Avances en compte-courant	1677		
Dettes diverses		551	

---

**Informations sur les dirigeants**

---

**• Rémunérations allouées aux membres des organes de direction**

Monsieur Didier Tamagno, Président Directeur Général jusqu'au 19 novembre 2018, a perçu (i) une rémunération globale brute de 204,998 €, avantages en nature compris et (ii) incluant une indemnité de départ de 20,969 €.

Monsieur Frédéric Saada, Directeur Financier d'Auplata jusqu'au 31 décembre 2018 et Administrateur jusqu'au 23 juillet 2018, a perçu une rémunération globale brute de 107,584 €, (ne percevait pas d'avantages en nature) au titre de son contrat de travail.

Monsieur Luc Gerard, Président Directeur Général depuis le 19 novembre 2018, a perçu une rémunération globale brute de 27,541 € avantages en nature compris.

Monsieur Paul-Emmanuel de Becker Rémy, administrateur indépendant, bien qu'ayant droit à 31,917 € à titre de jetons de présence pour l'année 2018, n'a rien perçu.

Monsieur Alex Van Hoeken, administrateur indépendant depuis le 23 juillet 2018, bien qu'ayant droit à 16,917 € à titre de jetons de présence pour l'année 2018, n'a rien perçu.

Monsieur Miguel de Pombo, administrateur depuis le 19 novembre 2018, bien qu'ayant droit à 3,417€ à titre de jetons de présence pour l'année 2018, n'a rien perçu.

Monsieur José Maria Aragone, représentant Brexia International, administrateur depuis le 19 novembre 2018, bien qu'ayant droit à 3,417 € à titre de jetons de présence pour l'année 2018, n'a rien perçu.

Note importante: l'enveloppe maximale des jetons de présence pour l'année 2018 a été fixée par l'AG du 16 juillet 2018 à 30.000 €. Dans la mesure où l'enveloppe maximale est inférieure aux sommes dues aux administrateurs, il sera nécessaire qu'une prochaine AGO approuve l'augmentation de cette enveloppe afin de couvrir le surplus.

---

**Engagements hors bilan**

---

**> Engagements financiers donnés****• Redevances Yaou et Dorlin**

Dans le cadre de l'acquisition de SMYD SAS auprès de Golden Star Ressources Ltd. et de Guyanor, AUPLATA s'est engagée, par contrat, à acquitter une redevance annuelle totale correspondant à 0.5% du chiffre d'affaires réalisé sur les sites d'exploitation de Yaou et de Dorlin (CA) dont le montant s'élève à 2 579EUR pour l'année 2018, ainsi qu'une redevance complémentaire de 0.5% du CA à Euro Ressources pour un montant de 2 579EUR en 2018.

Le total des redevances cumulées au 31 décembre 2018 s'élève 5,158 EUR.

**• Engagements sur les PER Bon Espoir et PER Iracoubo Sud**

Dans le cadre du rachat à GOLDEN STAR Resources Ltd. de la société ARMINA détentrice des PER Bon Espoir et Iracoubo Sud, AUPLATA a repris les engagements de caution donnés par société la GOLDEN STAR Resources Ltd. vis-à-vis du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable, des Transports et du Logement. AUPLATA s'engage ainsi à donner à sa filiale les moyens lui permettant de remplir ses obligations en termes de conduite des travaux d'exploration et de réhabilitation des sites. Ces 2 PER font l'objet de l'accord entre AUPLATA, ARMINA et NEWMONT La Source.

Le dossier de demande de transformation en concession du PER Bon Espoir est toujours en cours d'instruction auprès du Ministère. En 2018, Newmont a réalisé des travaux de recherche pour un montant de 66KEUR.

Le dossier de renouvellement du PER IRACOUBO Sud pour une durée de 5 ans, été déposé en février 2015 et porte sur un engagement de dépenses de 1.320 KEUR. Le permis a été renouvelé en novembre 2017. (Échéance mars 2020). Des travaux de géochimie (échantillonnage de surfaces) ont été entrepris par Newmont avec des dépenses principalement au quatrième trimestre 2018 de 206 KEUR.

- *Engagement sur le PER Couriège*

AUPLATA a déposé en juin 2015 une demande de renouvellement du PER Couriège (expirant initialement le 2 juillet 2015) pour une durée de 5 ans et un montant minimal d'engagement de dépenses de 84,5 KEUR. Des demandes complémentaires ont été faites le 2 décembre 2016. Au début de l'exercice 2018, la commission des mines a donné un avis favorable au dossier de renouvellement lequel est désormais en cours d'instruction au Ministère. Il n'y a pas eu de travaux de terrain en 2018 uniquement des études d'interprétations des données géologiques de 2016 et 2017.

➤ **Engagements hors bilan**

Suite à l'arrêté préfectoral N° 2015-322-0002 du 18 novembre 2015 autorisant AUPLATA à exploiter une installation de séparation gravitaire d'or primaire et une unité modulaire de traitement du minerai aurifère sur la commune de St Élie, AUPLATA devait fournir des garanties financières à hauteur de 622 863 EUR pour la période allant de 2015 à 2019.

Suite à un appel d'offres, la société Schneider Securities a été retenue afin d'émettre une attestation de garantie financière en faveur du Préfet de la région de Guyane pour un montant de 622 863 EUR. Cette attestation a été émise en date du 17 octobre 2016.

La société Schneider Securities ayant demandé un dépôt de garantie de 95 000 EUR, AUPLATA constate un engagement hors bilan de la différence soit : 527 863 EUR.

**Honoraires des commissaires aux comptes**

Dans le cadre de sa mission, le Commissaire aux comptes consolidés, RSM, représentée par Monsieur Stéphane Marie a perçu des honoraires de 192 K€ et concernent uniquement sa mission légale de commissariat aux comptes.